



Charte d'engagement

DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE
DE MON OFFRE DE FORMATION



 POURQUOI ?

En votre qualité d'organisme de formation, vous représentez une étape essentielle dans le parcours des personnes vers l'emploi. Vos obligations en matière d'accueil et d'adaptation des parcours de formation pour les personnes handicapées vous engagent à leur proposer les mêmes opportunités de développement de connaissances et d'enrichissement de compétences que l'ensemble des autres apprenants.

Pour vous aider à concrétiser ces ambitions, l'Agefiph et la Région des Pays de la Loire avec leurs partenaires, proposent de vous accompagner dans la compréhension des contours de l'accessibilité, des réponses possibles et de mettre à votre disposition des outils, des appuis méthodologiques et pratiques.

Ce dynamisme s'inscrit dans trois des sept engagements de la « Charte pour l'accueil des apprenants en situation de handicap » :

- Engagement 3 : un accueil et une information personnalisés
- Engagement : une analyse des besoins et la contractualisation d'un parcours de formation adapté
- Engagement 6 : un suivi du parcours et son ajustement en cas de nouveaux besoins

En vous engageant à améliorer en continu votre accessibilité, vous contribuez à développer un droit à la formation plus inclusif de manière concrète et volontariste.

Vous aurez également l'opportunité de valoriser votre engagement tant auprès des bénéficiaires que des financeurs de la formation professionnelle.

 A QUOI ?

Vous vous engagez à mettre en œuvre une démarche de progrès continu de votre accessibilité. Cet engagement concerne :

- ▶ Toutes les actions de formation que vous conduisez, financées ou non par l'Agefiph,
- ▶ L'ensemble des lieux de réalisation des formations, y compris « virtuels » si vous réalisez une partie de vos actions de formation à distance.

Cet engagement complète et affine vos obligations relatives à la certification nationale qualité (Qualiopi ou Labellisation qualité).

 COMMENT ?

1. En constituant un « Groupe Projet Accessibilité », composé *a minima* d'un membre de l'équipe de Direction, du référent handicap et d'un collaborateur de l'équipe pédagogique.
2. En signant cette charte d'engagement et en la déposant sur la plateforme dédiée, accessible ICI
3. En réalisant, dans les 2 mois suivant la signature de la charte, un état de lieux du niveau

d'accessibilité de votre offre de formation, par un auto-positionnement dans l'espace « S'auto-positionner » de la plateforme Accessibilité, accessible ICI

Nous vous invitons à co-réaliser cet auto-positionnement de la manière la plus réaliste avec le Groupe Projet Accessibilité. Il s'agit avant tout d'accompagner l'engagement de vos équipes dans une réflexion globale et continue, favorisant le progrès en matière d'accessibilité.

4. En co-construisant avec le Groupe Projet Accessibilité un plan de progrès annuel, visant l'amélioration de votre accessibilité. Il concerne *à minima* 2 axes de développement.
5. En réalisant *a minima* une fois par an, une évaluation partagée des progrès réalisés.
6. En organisant une communication auprès des publics et des partenaires sur votre engagement et vos avancées en matière d'accessibilité.

Si aucune action n'est réalisée dans les 12 mois après la signature de la Charte, l'engagement présent sera de fait caduc. Votre organisme de formation ne pourra pas se prévaloir d'être engagé dans la démarche de progrès en faveur d'une accessibilité généralisée.

AVEC QUELS SOUTIENS ?

❖ Une plateforme dédiée et un Kit de prise en main de la démarche

La plateforme d'appui au développement de votre accessibilité vous permet :

- ▶ D'associer les membres du groupe projet Accessibilité
- ▶ De disposer l'éléments d'exemples et de liens vers des ateliers et webinaires utiles
- ▶ De suivre en temps réel vos avancées
- ▶ De valoriser votre engagement et vos progrès
- ▶ De suivre sur la durée de votre engagement vos progrès

❖ L'offre de service de l'AGEFIPH

L'AGEFIPH déploie une offre de service permettant de mieux prendre en compte les besoins spécifiques liés au handicap. Elle contribue au financement des besoins de compensation des apprenants, dans une logique de complémentarité avec les attendus et des dispositifs de droit commun.

❖ L'appui de la Ressource Handicap Formation

En collaboration avec les partenaires, l'Agefiph développe une offre de service qui propose :

- ▶ Un accompagnement à cette démarche de progrès continu de l'accessibilité de votre organisme de formation, avec la mise en œuvre d'appui conseil au Groupe Projet Accessibilité, pour réaliser l'auto-positionnement de votre accessibilité et la co-construction du plan de progrès,
- ▶ Un appui méthodologique au référent handicap formation pour évaluer les besoins des apprenants en situation de handicap et co-construire des plans individuels de compensation du handicap,
- ▶ Des temps d'animation et d'échanges de pratique des référents handicap et des actions de professionnalisation du collectif de formation pour vous permettre de comprendre et appréhender les situations de handicap.

ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE CONTINUE DE PROGRES POUR UNE ACCESSIBILITE GENERALISEE

Je soussigné(e)

Nom du représentant légal	Fabrice ROBERT
---------------------------	----------------

Nom de la structure :

CAP FORMATION

certifie engager mon organisme de formation dans la démarche de progrès continue pour une accessibilité généralisée de l'offre de formation.

Pour déployer la démarche Accessibilité, je m'engage à :

1. Constituer un « Groupe Projet Accessibilité » piloté par le référent handicap,
2. Déposer cette Charte signée sur la plateforme Accessibilité,

NB : cet engagement intègre l'adhésion à la charte d'accueil des apprenants en situation de handicap <https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/Blocs/Formation-et-handicap-c-est-possible/Onglet/La-demarche-regionale-et-la-charte>

3. Réaliser un état des lieux du niveau d'Accessibilité de mon offre de formation pour chacun des sites de formation, en répondant aux 21 questions proposées dans l'espace « S'auto-positionner » de la plateforme Accessibilité,
4. Co-réaliser un plan d'actions annuel permettant de définir des axes de progrès de l'accessibilité des formations,
5. Actualiser chaque année l'auto-positionnement de mon accessibilité et partager les progrès réalisés,
6. Communiquer auprès des publics sur ces engagements et sur les progrès réalisés. A ce titre, je m'engage à utiliser tout support ou Kit de communication qui pourrait m'être proposé par l'Agefiph.

Représentant de la direction

Nom :

ROBERT

 Prénom :

Fabrice

Mail :

capformation@capformation.net

 Téléphone :

0228443214

Fait à :

Saint-Herblain

 Le :

01/04/2026

Signature du représentant légal et cachet



ORGANISME

Adresse : CAP FORMATION - 6 Rue Benoît Frachon 44800 SAINT-HERBLAIN

Coordonnées du référent handicap qui pilotera la démarche

Nom :	BLAITEAU	Prénom :	Olivier
Mail :	Olivier.blaiteau@capformation.net	Téléphone :	02.28.44.32.14

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom et nom	Fonction	Mail
Franck GARDIE-RONDEAU	DGA	franck.gardie-rondeau@capformation.net
Olivier BLAITEAU	Formateur/Ref handi	olivier.blaiteau@capformation.net
Yveline JAOUEN	Manager	yveline.jaouen@capformation.net
Nadège MENELEC	Manager	nadege.menelec@capformation.net

Si votre structure est organisée en plusieurs sites (avec le même n° Siret), vous devez réaliser une démarche de progrès par site et compléter les pages suivantes.

Précisez les modalités de déploiement de la démarche de progrès si vous avez plusieurs sites

Notre centre de formation et CFA, Cap Formation a redéployé sa démarche de progrès dès 2021 auprès de ses 2 établissements. Nous avons constitué une équipe « Référent Handicap », coordonnée par la direction générale de notre établissement. A l'exemple, en juin 2021, nous avons organisé une formation des référents handicap assurée par la Cafoc de Nantes, afin de nous assurer d'une compréhension et d'une définition commune des missions et champs d'interventions qui étaient les leurs. Nous avons également poursuivi notre approche au travers de groupes de travail réguliers, qui ont permis en substance, de formaliser et de réaliser différents outils tels qu'une fiche accueil, de positionnement, d'affichage et communication auprès des équipes... ou bien encore d'engager notre charte pour l'accueil des apprenants en situation de handicap, signée en avril 2026.

Notre structure est bien organisée en 2 établissements distincts, cependant et ainsi que nous venons de le préciser, nous poursuivons notre groupe de travail et plus précisément les modalités de déploiement de la démarche de progrès de manière unique et concertée afin que chaque établissement, nos publics et équipes dédiées bénéficient de la même approche.



SITE 1

Nom ou lieu du site :	CAP FORMATION MAYENNE
Adresse :	44 Place Gambetta 53100 MAYENNE

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche sur le site

Nom :	BLAITEAU	Prénom :	Olivier
Mail :	olivier.blaiteau@capformation.net	Téléphone :	0228443214

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail
Franck GARDIE-RONDEAU	DGA	franck.gardie-rondeau@capformation.net
Olivier BLAITEAU	Formateur/Ref handi	olivier.blaiteau@capformation.net
Yveline JAOUEN	Manager	yveline.jaouen@capformation.net
Nadège MENELEC	Manager	nadege.menelec@capformation.net

SITE 2

Nom ou lieu du site :	
Adresse :	

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche sur le site

Nom :		Prénom :	
-------	--	----------	--

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail
--------------	----------	------



SITE 3

Nom ou lieu du site :	
Adresse :	

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom :		Prénom :	
Mail :		Téléphone :	

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

SITE 4

Nom ou lieu du site :	
Adresse :	

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom :		Prénom :	
Mail :		Téléphone :	

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

Si plus de 4 sites sont rattachés au n° Siret de votre organisme, contactez la RHF.

